

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département de la
Haute Garonne

Arrondissement de
Saint Gaudens



Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade
d'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ère CLASSE

Monsieur le Maire Alain BOUBÉE,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrêté

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
DUTREY Cyrille	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	NÉANT
..... / /

Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)		1	1
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)			

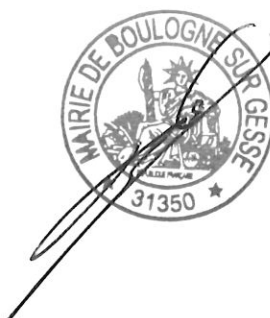
Article 3

Monsieur le Maire Alain BOUBÉE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Boulogne sur Gesse, le 04/11/2024

Le Maire

Alain BOUBÉE



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>